

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an.... 12 fr. 00. — Six mois.... 7 fr. 00

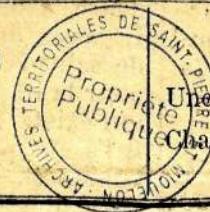
Union Postale

Un an.... 15 fr. 00. — Six mois.... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière



PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00

Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

UN MODÈLE

On vient d'élever dans une jolie petite ville de la Côte-d'Or, à Sombernon, son pays d'adoption, une statue à l'honnête homme, à l'excellent républicain, au clairvoyant politique qui s'appela Eugène Spuller.

Le moment est bien choisi pour rendre ce suprême hommage à l'ami et au confident de Gambetta, au compagnon de luttes de Jules Ferry, Paul Bert et Waldeck-Rousseau. Il y a juste huit ans que Spuller est mort, et ces huit années ont été remplies de tels événements qu'il semble que la période qui les a précédées appartient déjà à un passé lointain. On pouvait donc craindre, à juste titre, que la mémoire de cet ancien et si dévoué ministre des affaires étrangères et de l'instruction publique de France ne fût plus aussi chère à la génération présente qu'elle l'a été aux générations antérieures et qu'elle s'éclipsât peu à peu dans la pénombre ou dans la nuit où sombrent chaque jour des noms auxquels notre démocratie est tant redévable.

Les amis de Spuller n'ont pas voulu que les services si éminents qu'ils rendit à la France républicaine fussent menacés de l'oubli. Ils se sont dit à bon droit qu'à l'heure même où le pays inquiet de ses destinées, cherchait de toutes parts un guide, un exemple, un modèle achevé des vertus démocratiques, il convenait d'évoquer le souvenir d'un homme qui, à force d'honnêteté, de simplicité, de droiture de jugement et de cœur, s'éleva au premier rang des loyaux serviteurs de la patrie, joua un rôle décisif dans les luttes vaillamment soutenues pour l'établissement et la défense de la République, et surtout s'efforça de profiter de la victoire remportée pour fonder à jamais l'unité morale du pays sur la paix des consciences et l'harmonie des bonnes volontés.

Certes, un homme comme Eugène Spuller méritait bien une statue : car l'œuvre qu'il a léguée à l'admiration durable et à la sage imitation de la postérité est une œuvre essentiellement pacifique, faite de prévoyance et de solidarité patriotiques, donc éminemment

bonne, profitable et féconde en résultats décisifs.

C'est au cœur même de Paris que, pour lui donner toute sa signification très haute, on eut dû peut-être élever cette statue. Mais les habitants de Sombernon ont impérieusement réclamé l'honneur de posséder sur une des places de leur petite ville l'effigie précieuse et vénérable de celui qui fut si longtemps leur représentant au Conseil général de la Côte-d'Or, à la Chambre et au Sénat. Et personne n'a le droit de se plaindre des exigences de la requête des compatriotes de Spuller. La reconnaissance qu'ils ont ainsi témoignée à leur dévoué mandataire les honore profondément et peut en même temps servir de leçon à tant de citoyens oublieux de leurs gloires locales et ne se souvenant plus des services rendus.

J'ai eu la bonne fortune, au cours d'un voyage que je fis, il y a juste huit ans, en Bourgogne, quelques mois après la mort de Spuller, de m'arrêter une journée à Sombernon. Jamais, je le dis en toute sincérité, je n'ai été témoin, nulle part ailleurs, d'un spectacle aussi touchant que celui qui s'offrit à moi. Dans toutes les maisons, même les plus étrangères aux préoccupations politiques, on parlait du patriote récemment disparu comme d'un homme en qui s'incarnaient les plus rares vertus domestiques et publiques, comme d'un maître en l'art d'aimer et de se faire aimer. et, là-bas, dans cette bourgade lointaine, on faisait plus que de l'aimer: on l'adorait. Le mot n'est pas trop fort pour exprimer ce que je veux dire. Car, au dessus de tous les sentiments dont ses concitoyens honoraien la mémoire de Spuller, s'épanouissait la fleur hélas! endeuillée d'une affection vraiment filiale et portée à son plus haut point d'expression émue et tendre. Ces braves gens-là se seraient fait tuer pour lui, s'il l'eut fallu, et se seraient fait massacrer pour l'honneur de sa mémoire, si quelqu'un se fût avisé de la ternir d'une parole impie. J'eus alors l'impression nette de ce que représentait aux yeux de ses fidèles amis de la Côte-d'Or le souvenir du grand

honnête homme qu'avait été Spuller et je compris mieux le sens exact du beau mot de **popularité**.

Et aujourd'hui il m'a été particulièrement doux de saluer d'un suprême hommage de regret et de respect un nom honorable entre tous et qui fut si noblement porté.

EUGÈNE GRELÉ

Docteur ès-lettres

P. S.— L'affaire dite des évêques a pris un nouvel aspect depuis le départ subit de M. Geay, évêque de Laval, pour Rome où le pape l'avait une dernière fois sommé de se rendre. Il n'y a plus maintenant, du moins en apparence, un seul évêque français qui ose se montrer réfractaire aux instructions pontificales. Que résultera-t-il de ce fait pour la solution du conflit engagé entre la France et le Vatican? C'est ce que personne, à l'heure actuelle, ne saurait dire avec assurance.

E. G.

Assurance de l'Église

Mercredi dernier, est venu devant le tribunal pour la première fois le procès intenté à la fabrique au sujet du remboursement à la commune des 40,000 fr. reçus de l'assurance.

Cette première audience a été le sujet d'un incident soulevé par l'avocat de la fabrique contestant la validité de la saisie conservatoire opérée à la Banque des îles Saint-Pierre et Miquelon.

M^e Pompéi a fait valoir que les revenus d'établissements publics tels que la commune et la fabrique ne pouvaient être l'objet d'une saisie. Et qu'il n'était pas admissible que le maire puisse ignorer ce privilège accordé aux communes comme aux fabriques.

Avec juste raison l'avocat de la municipalité a fait valoir que c'était lui qui avait engagé cette procédure et que l'incident soulevé ne pouvait être tranché avant d'avoir plaidé sur le fond.



En effet, M^e Lagrosillière a démontré qu'il s'agissait pas des revenus de la fabrique mais bien d'une somme qu'elle avait seulement touchée parce qu'elle revenait à la commune comme conséquence d'une décision du conseil municipal de 1882 qui, approuvée par l'administration, avait imposé à la fabrique d'assurer l'église. Non seulement cette décision existait, mais il y avait eu acquiescement à cette décision par le conseil de fabrique ainsi qu'il résulte de la lettre ci-dessous de son président:

Saint-Pierre le 24 mai 1882

Monsieur le Maire,

En réponse à votre lettre du 20 du courant, j'ai l'honneur de vous informer que le conseil de fabrique adhère pleinement au désir émis par le conseil municipal en ce qui touche à l'assurance de l'église de Saint-Pierre pour la somme de 40,000 francs.

De plus, il ajoute une somme de 10,000 francs pour assurer l'orgue et les statues qui ornent l'église.

Quant au presbytère, les frais d'assurance, d'après tous les légistes, sont à la charge de la commune, puisqu'elle seule est chargée des frais d'entretien et de conservation de cet établissement, sur ce point, le conseil de fabrique ne partage pas l'avis du conseil municipal.

Le trésorier de la fabrique est donc chargé de s'entendre avec une agence pour stipuler le prix de la prime et s'occuper de la police d'assurance ainsi que des pièces à fournir pour assurer le plus promptement possible la décision du conseil.

Recevez, Monsieur le Maire

Le président de la Fabrique

D. BRINDEJONG

De ce fait il ressort donc bien que le conseil municipal a imposé à la fabrique d'assurer l'église et que la fabrique a acquiescé à cette charge sans jamais protester. Si en 1882, la fabrique a trouvé légal que la commune lui impose l'obligation d'assurer l'église, c'est que celle-ci était bien la propriété incontestée de la commune. Nous ne pouvons donc admettre la prétention de M. l'abbé Légasse de pousser son conseil de fabrique à ne pas acquiescer à la demande du conseil municipal d'autant plus qu'il sait que la commune ne peut employer cette recette extraordinaire qu'à la reconstruction de l'église.

C'est donc une mauvaise chicane dont le but est encore de chercher à déprécié les nouveaux conseillers municipaux.

De telles contestations, qui choquent le bon sens, aigrissent les caractères et si s'ajoutent de plus grandes difficultés. Comment admettre que le conseil de fabrique de 1904 puisse venir contester les effets d'une décision prise, acceptée et exécutée par lui depuis 1882 ?

Comment le parti-pris peut-il pousser les choses jusqu'à ce point: que ce serait au locataire à toucher l'assurance d'une maison que le propriétaire lui aurait imposé de faire assurer? C'est le cas de la fabrique, avec cette différence que la commune mettait l'église à sa disposition sans qu'il y ait de prix de location.

On peut cependant dire sans crainte d'être démenti, même par M. l'abbé Légasse, que jamais Conseil municipal de Saint-Pierre n'a été mieux disposé pour la liberté de conscience que celui qui existe. Il a fallu le froisser comme il l'a été, pour le pousser à avoir des tendances anti-cléricales, lesquelles se bornent à écarter toute immixtion du clergé dans les affaires civiles, comme à se soustraire à une domination qui serait une abdication de ses prérogatives.

La difficulté que l'on soulève et qui fait dire tant de paroles, consiste à trancher ce point litigieux: A qui appartenait l'église? Pouvait-elle être assurée au profit d'un autre que de son propriétaire incontesté, lequel était la commune?

Non! alors que la fabrique s'incline et qu'elle mette fin à ce scandale de ses prétentions de vouloir s'approprier le bien de la commune.

Dans le temps, un farceur a prétendu que l'on avait la faculté de faire assurer la propriété d'autrui et si elle venait à brûler d'en toucher le montant d'assurance.

Nous ne partageons pas cette manière de faire, qui, nous le savons, a des partisans au sein du conseil de fabrique. Ce serait tout simplement une spéculation malhonnête que les lois punissent et que la conscience reprouve.

Au sortir de l'audience, un ancien fabricien disait à qui voulait l'entendre qu'il avait soulevé en séance un incident au sujet de cette prime d'assurance et que M. Tibéri, alors curé de Saint-Pierre, lui avait répondu que la fabrique était liée vis à vis de la municipalité par son acquiescement à la décision du conseil municipal de 1882.

Comment expliquer aujourd'hui que son successeur direct, M. l'abbé Légasse, ait une manière diamétralement opposée d'envisager la même solution?

Nous ne pouvons l'expliquer que par son manque de conciliation et par son intention de vouloir dominer le conseil municipal actuel comme il le faisait de l'autre.

LE DÉPART DE M. LOUIS LÉGASSE

On sait qu'à la suite de sa mise en liberté, M. Légasse avait été mis en instruction. Dans cette situation, il ne pouvait s'absenter de la colonie sans l'autorisation du Parquet.

Certes à la suite de tant d'émotions, nous ne doutons pas que M. Louis Légasse ne se soit trouvé très-fatigué

d'une existence aussi surexcitée. fatigué de ses traits à elle seule transmettait que le surmenage était arrivé à son comble.

De là à croire que M. Louis Légasse soit atteint d'une maladie quelconque autre qu'une fatigue générale, nous sommes loin de nous y arrêter.

Dans tous les cas, pour échapper aux ennuis du moment, M. Louis Légasse a trouvé cette planche de salut de se faire reconnaître pour malade et d'être ainsi autorisé à rentrer en France.

Beaucoup de justiciables, au moment du mauvais quart d'heure, voudraient bien pouvoir en faire autant. M. Louis Légasse doit donc savoir gré au Parquet d'avoir bien voulu accéder à cette raison, qui lui permet d'aller prendre un repos dont il a besoin.

Ce que nous disons a surtout pour but de constater avec quels égards il a été traité, quoique puissent dire ceux qui crient à l'injustice.

Nous avons d'autant moins lieu de plaindre M. Louis Légasse, ce dont nous sommes incapable, c'est que s'il en est arrivé là c'est par sa propre faute, dérivant de sa manière d'agir envers les uns et les autres.

Occupant une haute situation commerciale, M. Louis Légasse pouvait faire beaucoup de bien sans pour cela négliger les intérêts de sa maison de commerce. Il a fait le contraire, il subit forcément les conséquences de s'être aliéné beaucoup de gens qui étaient de ses amis; ses procédés malveillants lui ont créé des inimitiés qui n'ont fait que grossir, et dimanche à son départ il s'est aperçu que la popularité est une chose bien éphémère surtout quand elle ne s'appuie que sur la pression ou l'intimidation.

Malgré qu'il y avait foule comme d'habitude pour assister au départ du Pro Patria, disons même qu'il y avait plus de monde qu'à l'ordinaire par suite de la coïncidence du départ avec la sortie des vêpres, il n'en est pas moins vrai que la manifestation que l'on espérait, sur laquelle on comptait, a raté,

Pour la circonstance, M. Louis Légasse a eu beau monter sur la passerelle et envoyer des coups de chapeau de tous les côtés, cela a été en pure perte. Il en a été de même des efforts de trois ou quatre de ses partisans qui s'évertuaient à faire crier aux gamins « vive Légasse ! » ça n'a pas mordu, mais pas du tout.

La présence de M. l'abbé Légasse, dont le pompon écarlate attirait tous les regards, aurait dû réchauffer tant de tiédeur et réveiller les échos endormis. Rien n'y a fait, tout s'est borné à la présence d'une foule plus ou moins indifférente mais surtout curieuse de voir ce qui allait se passer.

L'enthousiasme est un sentiment qui ne se commande pas, il est spontané ou il n'existe pas. Témoin le départ de notre ami Delmont que tous étaient peinés de voir partir et par conséquent peu disposés à manifester. Il a fallu les

esses de M. Louis Légasse pour esser cette tristesse de la séparation et pour faire éclater cette manifestation enthousiaste dont notre ami a été salué au moment de son départ.

Quoique se considérant l'élu de la population, M. Louis Légasse a ressenti par sa faute les meurtrissures de cette ovation faite sous son nez à son adversaire, qui recevait ainsi une marque non équivoque de posséder les sympathies des hommes libres.

M. Louis Légasse apprend à ses dépeus que la roche tarpéenne est souvent bien proche du Capitole. Nous le répétons, il le doit aux méchancetés de toutes sortes dont il a abreuillé et fait abreuver ceux qui ne voulaient pas se soumettre à son joug d'oppression et d'inimitié.

Le plus cocasse dans toute cette aventure, c'est que l'on avait fait imprimer des affiches pour remercier la population de sa manifestation sympathique, malheureusement la manifestation tant attendue a manqué au programme. Certains naïfs prétendent qu'il faut l'attribuer à la générosité et à la bonne éducation des adversaires de M. Louis Légasse, qui se sont abstenus de manifester. S'il en est ainsi, il faut avouer que M. Louis Légasse et ses amis étaient bien maladroits, lors du départ de M. Delmont, de donner prétexte à une ovation enthousiaste par des injures proférées à l'adresse des uns et des autres.

LA FRONDE

Il paraît qu'à Saint-Pierre il y a des frondeurs, c'est un ami de M. Légasse qui, se piquant de quelques connaissances historiques, appelait ainsi certains de nos amis. Ce sont des frondeurs, disait-il, doctement!

Un sous Norgeot ou un cachalot rapporteur quelconque ayant entendu le mot le trouva tellement à son goût qu'il le fit sien, mais en le dénaturant bien entendu en bon ignare qu'il était.—Tous ces gens là qui g... si fort sont tous des **Fraudeurs**, on devrait bien les faire taire et supprimer leur c... de journal! —

Nous n'avons pas la prétention de donner une leçon d'histoire à un tel âne, nous y perdrons notre temps, mais le mot du monsieur **instruit** qui traitait de frondeurs nos amis nous remet en mémoire une certaine phrase historique de cette cabale politique montée contre le cardinal Mazarin. Nous voulons parler des **mazarinades**.

Les **Mazarinades** furent des chansons satiriques qui se chantèrent dans les rues de Paris aux environs de 1650. Elles étaient toutes dirigées contre le Cardinal et certaines étaient fort méchantes. Il y en eut plus de 4,000, paraît-il!

L'un des plus mordants compositeurs fut Scarron, mari de Mme de Maintenon; nous donnons à nos lecteurs une pièce très peu connue de cet écrivain burlesque. C'est le portrait du Cardinal Mazarin.

Maudit, maraud, malicieux,
Sot, superbe, symoniaque,
Avare, asnier ambitieux;
Maudit, maraud, malicieux;
Pendar, pelé, pernicieux,
Plus dangereux qu'un maniaque;
Maudit, maraud, malicieux;
Sot, superbe, symoniaque
Tygre testu, tyran et traître,
Fourbe, faquin, fantasque, fat,
Imfâme, impertinent, ingrat,
Ribaud, rodomont, renégat,
Méchant entin par toute lettre.
Infâme, impertinent, ingrat
Tygre testu, tyran et traître.

Que pensent les amis de Monsignore Légasse de cette pièce écrite et chantée à une époque certes où la liberté ne courait pas les rues et où les lettres de cachet pleuvaient aussi dru que maintenant les titres de prélat Romain?

Que diraient les Catons Balaïnards si un frondeur Saint-Pierrais s'avisa de rimer quelques vers à l'adresse du préfet apostolique? Ce serait un tolle général dans le camp impérial et certes, si on l'osait, on demanderait la construction d'oubliettes dans la crypte de la cathédrale en ciment armé pour y embastiller ce mécreant.

Tartuffes, vous faites pitié!

LE POMPON VIOLET

M. l'abbé Oyénard avait, paraît-il, le droit de l'arborer, oh! pas aussi violet que celui qui se balance sur la tête de Monsignore Légasse; ce violet-là est soigné! mais il pouvait se payer le luxe d'un petit pompon qui aurait donné un petit air gai à sa sombre et terrible silhouette. Oui M. l'abbé Oyénard était élevé à la haute dignité de prélat domestique de sa sainteté Léon XIII et c'est Monsignore Légasse qui avait demandé et obtenu pour lui cette haute marque d'estime du Souverain Pontife. Mais pourquoi, direz-vous, le monsignore tenait-il au pompon de l'abbé Oyénard lui qui est si jaloux de la couleur éblouissante du sien? C'est qu'il espérait tout simplement ne plus revenir à Saint-Pierre et son humilité apostolique ne s'effarouchait pas d'un siège épiscopal si désiré, si attendu, si mérité! Il fallait qu'en face M. l'abbé d'Auvigny, prélat de Carthage, pût se dresser, de l'autre côté, un prélat domestique. Ces messieurs prêchent bien le mépris des honneurs, l'esprit de charité, le sacrifice et l'amour de la paix, mais cela ne les empêche pas de se jalousser à l'envi avec des airs d'apôtres et des gestes bénisseurs, ni de courir après les pompons rouges ou violettes, je ne sais au juste, tant la brillante couleur de celui de monsignore me rend perplexe à ce sujet.

Je m'éloigne de mes moutons: je disais que le sombrero de l'abbé Oyénard pouvait s'adornier d'un joli petit pompon. Hélas! le sombrero n'aura pas cet honneur et toujours il apparaitra noir, triste: l'abbé Oyénard n'est plus prélat domestique et le pompon s'est évaporé.

SAINT PIERRE ET MOULON

Sa sainteté Léon XIII a pris son ~~vers~~ ^{vers} l'éternité, Pie X a fauché quelques prélates plus ou moins domestiques. Je m'explique: ceux qui, comme l'abbé Légasse, sont allés à Rome ont employé de bons arguments des arguments sonnantes, disent les mauvaises langues, en sont repartis avec des pompons plus gros et plus violettes encore, surchargés de bénédictions pour leurs fidèles, de chasubles, d'étoiles, elles coûtent si peu à Rome! et même de débris très précieux de vénérables reliques; quant aux autres, malheureux, on leur a supprimé le pompon: ça leur apprendra à être pauvres! Et voilà comment l'abbé Oyénard qui, aujourd'hui, aurait pu porter une soutane doublée de soie violette, tles bas violettes, des chemises violettes, qui aurait pu être aussi élégant, aussi parfumé, aussi éblouissant que Notre Monsignore lui-même, voilà comment il est obligé de se contenter d'une soutane noire, de bas noirs, d'un chapeau encore plus noir, voilà aussi pourquoi il a la figure sombre, alors que Monsignore, malgré ses efforts prodigieux, ses luttes pénibles, ses angoisses physiques et morales, offre un teint clair, reposé marche d'un pas élastique et le pompon violet brille comme un piment au soleil.

SYNDICAT DES ARMATEURS

Jeudi dernier, au Café de la Bourse, s'est tenue l'assemblée générale du Syndicat des Armateurs, sous la présidence de M. Charles Landry.

La plupart des armateurs étaient présents à cette réunion qui devait être intéressante à plusieurs points de vue.

M. Merle, secrétaire du Comité, a donné lecture du rapport annuel et de la situation financière de la société.

Sur la proposition de plusieurs membres, il a été décidé d'adresser des remerciements au Syndicat général des armateurs de France, à M. M. Riotteau et Surcouf, à M. Delmont ainsi qu'à M. Cabissol pour le concours prêté à l'armement local dans l'affaire du French-Shore.

Il est aussi décidé de nommer M. Delmont délégué du Syndicat à Paris.

A l'unanimité, l'assemblée prend l'engagement de réduire les avances à 300 francs par homme et proportionnellement pour les novices et les mousses.

Également à l'unanimité des armateurs présents, il est résolu de ne point armer l'an prochain si le French-Shore est cédé à l'Angleterre sans l'abolition du Bait-Bill, dont le maintien serait la ruine de la colonie et de l'armement.

En vue de relever le pays, la motion de M. Houduce de demander l'abrogation du tarif général et de déclarer Saint-Pierre port franc est adoptée à l'unanimité.

Pour mieux défendre les intérêts de l'armement local, on décide à l'unanimité de faire adhésion au Syndicat général des armateurs de France.

En fin de séance, les membres de l'ancien comité sont maintenus en fonctions sauf M. M. Landry et Bardou démissionnaires. Des félicitations sont adressées à M. Landry pour le zèle et le dévouement apportés par lui pendant deux ans dans l'accomplissement de ses fonctions de président du Syndicat.

Dans sa dernière séance, le comité a résolu d'adresser à tous les sénateurs et à tous les députés la pétition envoyée au mois d'avril et formulée contre la cession du French-Shore sans l'abrogation du Bait Bill.

Dans cette pétition, il est démontré en termes précis que l'armement local ne peut être dupe des désavantages immenses que comporte la cession du French-Shore sans compensations.

Espérons que M. les députés et sénateurs prêteront une oreille attentive aux revendications si pratiquement exposées par le syndicat. Dans tous les cas, on doit se féliciter de son existence et de l'activité qu'il déploie pour défendre dans un moment si difficile les intérêts si multiples de l'armement local.

Il est à regretter que quelques armateurs fassent exception à la masse en n'en faisant pas partie; c'est là une grave erreur d'oublier que l'union fait la force en toutes circonstances, mais surtout quand il s'agit de défendre des intérêts aussi importants que sont ceux de l'armement local.

En terminant, souhaitons donc au Syndicat des armateurs qu'une réussite couronne ses efforts de chaque jour et il aura bien mérité de la petite patrie saint-pierraise.

DE BIDART

A l'instigation de M. Louis Légasse et sur ses données, les journaux français et anglais du Canada ont répété sur le même canevas que son arrestation était due à l'animosité des hommes de couleur. Tout cela n'est que farce et bluff; quand on est dans la situation de M. Légasse on ne dit rien, on fait le mort et on ne cherche pas à en imposer constamment aux gens sur la réalité des faits.

On n'agit pas ainsi parceque l'on ne peut arriver à bluffer tout le monde ni partout à la fois. Nous ne voulons pour preuve de ce que nous avançons que cet entrefilet en langue basque qui nous vient du pays natal de M. Louis Légasse et dont nous donnons le texte et la traduction pour ceux qui n'ont pas le bonheur de connaître le basque.

Extrait du Journal «La Frontière»

Aste hantan San Pierretarik ethorrida berri baten arabera, Louis Légasse preso hartua izan da; froda edo ohoointza handi batez acusatua da. Haren comisa, M. Jolivet ihesi escapatu da. Chehatasun guehiayoren beira egoki gare gauza horren finkatzeko. Louis Légasse aurten emana izandairla har takao délégue, erran nahi da gobernamen duaren intresen atchikitzeo.

Traduction:

Cette semaine d'après une nouvelle reçue de Saint-Pierre, Louis Légasse a été mis en prison; il est accusé d'une grande fraude ou vol. Son commis M. Jolivet est en fuite. Nous sommes dans l'attente de plus de détails, pour en être fixés. Louis Légasse a été nommé Délégué cette année, c'est-à-dire pour soutenir les intérêts du Gouvernement.

ANNONCES & AVIS

A VENDRE

Meubles de salon, de salle à manger et de chambre à coucher.
Bureaux.—Glaces et Tableaux.—
Poêle et batterie de cuisine.—Vaisseuse.—Appareils d'hydrothérapie.
Bicyclette gladiateur.—Bouteilles vides et porte-bouteilles.—etc. etc.

A VENDRE

LES GOÉLETTES GEORGES, INÈS ET ALICE

FACILITÉS DE PAIEMENT
S'adresser à M. Th. Clément

A LOUER

UNE MAISON D'HABITATION

Avec écurie, jardin potager et prairie,
SISE RUES ANGE GAUTIER ET BRUSLÉ
S'adresser à M. Th. Clément

AVIS AUX VOYAGEURS

Le Réveil est heureux de porter à la connaissance des voyageurs Saint-Pierrais que la Compagnie Générale Transatlantique a réduit momentanément le prix des passagers, de New-York au Havre, comme suit :

Par la Lorraine et la Savoie

1^{re} classe

Cabines intérieures . . . 60 dollars
Cabines extérieures . . . 80 dollars

2^{me} classe 40 dollars

Pour tous les autres paquebots
1^{re} classe

Cabines intérieures . . . 40 dollars
Cabines extérieures . . . 60 dollars
2^{me} classe 30 dollars

M. Th. Clément, agent de la Compagnie, à Saint-Pierre, délivrera des billets de passage et se fait un plaisir de donner les renseignements les plus complets à qui lui en fait la demande.

L'IMPRIMERIE DU RÉVEIL

Se recommande à ses amis et fondateurs pour les travaux d'impression dont ils se feraienbt besoin; elle s'efforcera de les exécuter dans les meilleures conditions.